



République Française  
Département de la Marne  
Canton de Bourgogne

Commune de  
**BOURGOGNE-FRESNE**

## SEANCE DU 16 janvier 2023

Le seize janvier deux mil vingt-trois à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 09 janvier 2023, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Bourgogne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf : Mesdames Caroline LUISIN et BAUDOUIN-RIMBERT Valérie, ainsi que Messieurs Raymond EDWIGE (qui a donné pouvoir à Madame Stella MUTZIG), Christian RIONDET (qui a donné pouvoir à Madame Florence PREVOTEAU), Emilien SOWA.

Madame Marie-Noëlle VARLET est désignée comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2022.**

Compte-rendu validé à l'unanimité des membres présents.

Prochain conseil : lors du conseil de novembre, il avait été convenu d'une date en février et une en mars. Monsieur le Maire informe les membres présents que le conseil prévu le 06 février sera finalement une réunion de travail, sauf sujet urgent, ce ne sera pas un conseil. La date du 27 mars ne change pas, il s'agira de voter le budget. Le 02 mai à 19h, le conseil se réunira pour voter l'arrêt de projet P.L.U

## DELIBERATIONS

### **1. Finances : Investissements avant le vote du budget 2023**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le principe d'autoriser le maire à effectuer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits prévus dans la section investissement en 2022.

Vote : Monsieur LABROUSSE ayant dû s'absenter en début de conseil et n'étant pas revenu, il est compté absent pour ce vote

Vote : unanimité des membres présents

### **2. Commerces : Délégations pour l'attribution du local**

Monsieur le Maire informe le conseil que cette délibération est retirée de l'ordre du jour car la question a déjà fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du mois de mars 2022.

Cependant, la commission commerce ayant arrêté son choix, il donne la parole à Madame MOUSSA-DELIEGE pour présenter le dossier retenu.

Madame MOUSSA-DELIEGE explique que la commission a réceptionné de nombreux dossiers mais un seul a été retenu. Il s'agit de 2 personnes âgées d'environ 28 ans avec de l'expérience, souhaitant se lancer à leur compte. Il s'agira d'une épicerie multi-services. Avec la période de travaux, ils peuvent ouvrir fin mars, début avril.

Ils souhaitent, cependant, que la municipalité envisage la mise en place d'un rideau par souci de sécurité. Madame MOUSSA-DELIEGE rappelle que cette demande avait déjà été formulé par le passé par l'ancien gérant.

Le conseil donne un avis favorable au choix de la commission commerce.

### **3. Intercommunalité : Compétence cimetière**

Avec la loi 3DS, la compétence cimetière peut être attribuée à la communauté urbaine du Grand Reims. Cependant, cette compétence étant un service de proximité, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'absence d'intérêt communautaire des cimetières afin que cette compétence reste du ressort communal.

Vote : Unanimité

### **4. Partenariats : convention santé/prévention avec le centre de Gestion**

Monsieur le Maire explique que la convention santé et prévention avec le centre de gestion est arrivée à son terme. Le centre de gestion propose de renouveler ce partenariat.

Monsieur BONHOMME ne comprend pas cette convention.  
Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit de la médecine du travail

Vote : 1 abstention, 15 voix POUR, 0 Voix CONTRE.

### **5. Réseaux : Règlement intérieur Culture et Vous**

Le réseau des bibliothèques a mis en place un nouveau règlement intérieur. Notre médiathèque faisant partie du réseau, l'assemblée délibérante doit valider le présent règlement.

Monsieur PEREIRA demande si la personne en place a déjà pris sa retraite ?  
Monsieur le Maire lui répond bien que la personne a la capacité de demander sa retraite, la personne en place souhaite continuer son contrat encore quelques années.

Vote : Unanimité

<b>AUTRE ORDRE DU JOUR</b>
----------------------------

### **6. PLU**

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier du P.L.U.

Le 10 février, une réunion avec les Partenaires Publics Associés afin de présenter le projet de règlement. Il rappelle qu'il y a déjà eu une réunion l'été dernier. Depuis cette réunion, la loi ZAN est entrée en vigueur et son application risque de poser des problèmes.

Le vendredi 03 mars ou le samedi 04 mars, il y aura une réunion publique au gymnase afin de présenter le projet à la population.

Il s'en suivra une période où les documents du P.L.U seront consultables pendant environ 1 mois en mairie ou sur le site internet.

Le 02 mai 2023, le conseil municipal se réunira pour voter l'arrêt de projet afin que le dossier passe au conseil communautaire de la communauté urbaine du grand Reims à la fin du mois de juin.

Madame IVALDI prend la parole afin de rappeler à l'ensemble du conseil qu'il existe une différence entre « consultation publique » et « enquête publique ». Le but de la première est de recueillir le maximum d'avis pour éviter toutes modifications ultérieures.

Monsieur le Maire évoque également la création par la communauté urbaine de la nouvelle ZAC. Il pense que c'est une bonne chose, car l'évolution de la plaque peut aboutir à de nouvelles infrastructures telles que la déviation.

### **7. Présentations des projets 2023**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil afin qu'ils puissent évoquer des projets pour 2023.

Monsieur DEGORRE évoque le stade de foot pour lequel il a déjà établi un tableau financier.

Monsieur BONHOMME souhaite que les aménagements routiers soient finalisés : la traversée devant chez lui est difficilement praticable.

Madame PREVOTEAU évoque l'écluse à la sortie du village vers Saint-Etienne, il n'y a plus de panneau. Monsieur le Maire lui explique qu'ils vont être changés et mis plus bas pour une meilleure visibilité.

Mesdames PREVOTEAU et SANGNIER-CORNU souhaitent que les écluses soient éclairées pour une meilleure visibilité.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'un problème de hauteur de panneau.

Madame SANGNIER-CORNU dit que sans lumière, il y a un fort risque d'accident mortel.

Monsieur le Maire lui explique que les panneaux sont identiques à ceux de la rue de Loivre et qu'il n'y a pas de problème à ce niveau. Il explique qu'il va d'abord procéder à la diminution de la hauteur de panneau, et si cela ne fonction pas, il fera étudier la mise en place de lumière.

Monsieur PEREIRA souhaite que soit procédé au nettoyage du monument aux Morts de la commune déléguée de Fresne-les-Reims.

Madame ROULOT-LEGER souhaite que soit étudié un meilleur fleurissement du village avec des bulbes aux carrefours des villages.

Monsieur le Maire lui explique que le chef du service technique doit réfléchir à l'implantation de nouveaux massifs avec des compositions vivaces avec moins d'entretien.

Madame STEINMETEZ souhaite que la structure avec des marches du calvaire au milieu du cimetière de Bourgogne soit refaite. Monsieur le Maire dit qu'il faut voir avec l'architecte des bâtiments de France car dorénavant le Mausolée est un monument classé.

Monsieur le Maire explique que les aménagements de la voirie vont être finalisés.

Le chauffage de l'église est en bonne voie. Le devis a été signé, il y aura quelques ajustements à faire.

Pour la salle des fêtes de Fresne-les-Reims, le dossier est à l'arrêt, en janvier 2022, nous avons attribué le marché. Quelques mois après, nous avons réglé la première facture. Un appel d'offre devait avoir lieu en novembre 2022 mais n'a pu être fait faute de nouvelles de la part de l'architecte.

Nous espérons que la mise en demeure envoyée permettra l'avancement du dossier.

Monsieur PEREIRA explique qu'en journée certains candélabres sont allumés. Le SIEM est en cours d'étude pour mettre en place un système d'horloges pilotables à distance.

## **8. Tarifs des locations**

Monsieur le Maire explique que pour donner suite à la hausse du prix des énergies, les tarifs ne sont plus en adéquation avec la réalité.

Monsieur BONHOMME dit qu'il faut voir avec le chauffage. Monsieur LABROUSSE lui répond que c'est déjà une option.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil s'il est favorable à l'étude d'une hausse du prix.

Le Conseil se prononce favorablement pour l'étude de la hausse du prix.

## **Questions**

- Brocante : Monsieur le Maire explique que 3 branches sont tombées dans les promenades. Il semble donc difficile d'envisager l'organisation de la Brocante dans ces conditions.

Les membres de la Brocante proposent 2 options, soit dans les promenades du côté des nouveaux arbres mais cela obligerait à fermer les promenades de chaque côté de la rue de la Loivre, ce qui multiplie les dangers. Soit fermer la rue de la Libération et faire la brocante tout le long de cette rue.

Après discussion, les membres du conseil sont favorables à la seconde option.

Une première prévente aurait lieu pour que les riverains puissent acheter les places devant chez eux.

- Madame VARLET explique que le nouveau luminaire sur l'Allée du Jaillot éclaire mal car il éclaire le mur. Il est mal orienté.

- Madame IVALDI demande si le service technique a bien prévu de déménager le piano à l'école comme le demande la directrice de l'école. Oui c'est prévu.

- Monsieur LABROUSSE explique que samedi 21 janvier, les décorations de Noël seront démontées. Il propose de les stocker dans la mairie annexe de Fresne-les-Reims. Monsieur le Maire valide l'idée mais demande qu'un tri soit fait.

- Monsieur le Maire souhaite aborder le sujet du courrier sur les risques psychosociaux réceptionné récemment. Avant cela, il demande si les conseillers ont d'autres sujets à aborder, il fait sortir la secrétaire de mairie pour un huit clos.

## **Fin de la réunion : 20h47**

